

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1329-I
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

*(crédits de réalisations terminés avec demandes
de crédits complémentaires)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

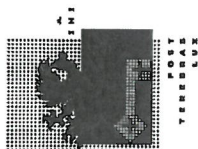
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 44 oui contre 8 non et 11 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de dix-huit crédits d'études et de réalisations terminés, douze crédits complémentaires pour un montant total brut de 14 733 326,47 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 190 958,36 francs pour les études et la rénovation de l'immeuble situé place De-Grenus 2 (PR-31 votée le 15 avril 1997 et PR-649 votée le 11 mars 2009);
- 24 228,14 francs pour l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'école sise chemin des Crêts-de-Champel 40 (PR-949/4 votée le 15 avril 2013);
- 68 263,87 francs pour la rénovation partielle de l'Auberge de jeunesse sise rue Rothschild 28-30 (PR-668 votée le 16 septembre 2009);
- 1 616 711,82 francs pour les travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (PR-625 votée le 4 novembre 2008);
- 8 408 119,13 francs pour la dépollution complémentaire du terrain sis rue du Stand 20 (écoquartier de la Jonction) ainsi que les frais de libération des locaux du «Moulin à Danses» (PR-506 votée le 17 avril 2007, PR-906/1 votée le 12 octobre 2011 et PR-985 votée le 10 octobre 2012);
- 453 522,91 francs pour la dépollution totale du terrain pour le réaménagement du CECOFOR sis route de l'Etraz 128 à Versoix (PR-833/2 votée le 16 février 2011);
- 539 205,77 francs pour les études et la restauration du pont de Carouge (PR-300 votée le 11 février 1998 et PR-1009 votée le 21 janvier 2015);
- 91 610,11 francs pour les travaux d'assainissement du restaurant de l'Ile Rousseau (PR-361/2 votée le 14 septembre 2005);



- 1 359 658,55 francs pour les études et les aménagements de la place des Nations et abords (PR-24 votée 24 mai 2000 et PR195/2 votée le 9 avril 2003);
- 706 081,30 francs pour les études et la construction d'une passerelle piétonne sise chemin Eugène-Rigot, rue Kazem-Radjavi (PR-201 votée le 19 septembre 2003 et PR-794 votée le 16 février 2011);
- 1 139 276,51 francs pour les travaux d'aménagements en liaison avec le tram Cornavin-Onex-Bernex [TCOB] (PR-623/1 votée le 10 novembre 2008);
- 135 690,00 francs pour les travaux de reconstruction et de renforcement des ponts de l'Ile et de Saint-Georges en lien avec le tram Cornavin-Onex-Bernex [TCOB] (PR-623/3 votée le 10 novembre 2008).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier ou administratif, selon la nature du crédit. Pour chaque objet du patrimoine administratif, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Marie-Pierre Theubet